

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

**INFORMATIQUE : LOGICIELS TABLEUR
ET GESTIONNAIRE DE BASES DE DONNEES**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

DOMAINE : SCIENCES ECONOMIQUES ET DE GESTION

CODE : 754603U32D2
CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 710
DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 20 août 2018,
sur avis conforme du Conseil général**

INFORMATIQUE: LOGICIELS TABLEUR ET GESTIONNAIRE DE BASES DE DONNEES

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières :

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ de traiter de l'information en recourant à des techniques informatiques adaptées ;
- ◆ d'utiliser les fonctionnalités de base d'un logiciel de type tableur.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

En français :

- ◆ résumer les idées essentielles d'un texte d'intérêt général, les critiquer;
- ◆ produire un message structuré qui exprime un avis, une prise de position devant un fait, un événement, ... (des documents d'informations pouvant être mis à sa disposition).

En mathématiques:

- ◆ traiter un problème en utilisant un tableau de nombres, un graphique ou une formule ;
- ◆ calculer des valeurs caractéristiques d'un ensemble de données statistiques ;
- ◆ interpréter et critiquer la portée des informations graphiques et numériques.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

C.E.S.S.

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant devra prouver qu'il est capable,

*dans des situations de gestion d'informations,
à l'aide d'un système informatique opérationnel connu,
dans le respect des consignes données,*

- ◆ de mettre en œuvre, de manière adéquate, les fonctionnalités d'un logiciel tableur selon les critères suivants :
 - effectuer des opérations mathématiques à l'aide de formules et de fonctions ;
 - mettre en forme et en page les données et les résultats obtenus ;
 - représenter des données sous forme graphique ou de tableaux dynamiques ;
 - trier ou filtrer des données.
- ◆ de mettre en œuvre, de manière adéquate, les fonctionnalités d'une base de données tabulaire selon les critères suivants :
 - mettre en forme et en page les données ;
 - saisir et modifier des données répondant à des règles de validation ;
 - extraire des données par tri, par filtre ou à l'aide de fonctions ;
 - représenter des données sous forme graphique ou de tableaux dynamiques.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le niveau d'automatisation dans le traitement des données,
- ◆ le niveau de clarté et de la qualité dans l'utilisation des fonctionnalités du logiciel.

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable,

pour l'utilisation d'un logiciel tableur,

*face à un système informatique installé,
en exploitant les potentialités d'un logiciel courant de type tableur :*

- ◆ de mettre en œuvre des fonctionnalités de base du système d'exploitation en vue de la gestion de répertoires et de fichiers ;
- ◆ d'ouvrir et de clôturer une session de travail ;
- ◆ d'encoder et de manipuler des données ;
- ◆ de créer un tableau et de le mettre en forme ;
- ◆ de mettre en page un document intégrant différents éléments (tableau, graphique, images, entêtes, pieds de page,...) ;
- ◆ d'effectuer des opérations mathématiques à l'aide de formules ;

- ◆ de mettre en œuvre des fonctions (mathématiques, financières, statistiques, logiques, texte, date, ...) ;
- ◆ d'utiliser le référencement relatif et absolu ;
- ◆ de concevoir l'organisation de feuilles de calcul adaptées aux problèmes posés ;
- ◆ de protéger des cellules et/ou des feuilles et/ou le classeur ;
- ◆ de mettre en place des systèmes de validation de données (critères de validation, liste déroulante, ...) ;
- ◆ de représenter des résultats sous forme graphique et/ou de tableau dynamique ;
- ◆ d'utiliser l'aide en ligne et de consulter la documentation du logiciel utilisé.

pour l'utilisation d'une base de données tabulaire,

face à un système informatique installé et une base de données préalablement définie et organisée :

- ◆ de disposer les données pour les rendre exploitables sous forme de base de données ;
- ◆ de saisir et de modifier des données à l'aide d'un formulaire ;
- ◆ de gérer la validation des données (type de données, format de données ou liste de données);
- ◆ de trier, filtrer de manière automatique et extraire des données ;
- ◆ d'utiliser des mises en forme conditionnelle ;
- ◆ de mettre en œuvre les fonctions recherche et matrices ;
- ◆ de représenter des résultats sous forme de tableau dynamique et/ou de graphique ;
- ◆ d'utiliser l'aide en ligne et de consulter la documentation du logiciel utilisé.

5. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Il est recommandé de ne pas dépasser deux étudiants maximum par poste de travail.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Informatique : laboratoire de logiciels bureautiques	CT	S	64
7.2. Part d'autonomie		P	16
Total des périodes			80